

GUIDE DE MISE EN OEUVRE DU MÉCÉNAT DE COMPÉTENCE



1

Le principe: la mise en place du mécénat de compétence implique :

- un IUT qui identifie un besoin d'intervention spécifique de praticiens d'entreprise
- une entreprise mécène (ou un établissement) qui souhaite permettre à des collaborateurs volontaires de partager et transmettre leurs connaissances et savoir-faire
- la Fondation Nationale IUT en lien avec la Fondation de France

Pour ce faire, un contrat doit être signé, un plan d'intervention formalisé, et une attestation de réalisation complétée en temps et heure servant à établir le reçu fiscal.

2

La formalisation du projet : L'IUT prend contact avec la Fondation Nationale IUT (FNIUT) afin d'avoir le contrat cadre établi en lien avec la Fondation de France (FdeF).

Il le complète avec l'entreprise mécène puis le retourne à la FNIUT.

La FNIUT transmet le document à la FdeF qui le valide, l'enregistre, le signe puis le retourne à la FNIUT et à l'IUT pour officialisation et mise en œuvre.

3

La mise en œuvre : Le plan d'intervention précisant la nature des interventions, les dates prévisionnelles ainsi que les intervenants pressentis est formalisé pour l'année en cours entre l'IUT où vont avoir lieu les actions et l'entreprise mécène. Ce plan est transmis à la FNIUT. Il sera actualisé chaque année.

4

Le reçu fiscal : un formulaire d'attestation (document FdeF) permettant de recueillir les éléments relatifs au détail de la prestation et des heures réalisées, le nom des intervenants ainsi que la valorisation financière évaluée par l'entreprise, est envoyée par la FNIUT à l'entreprise mécène ainsi qu'à l'IUT en fin d'année civile.

Il doit être rempli par l'entreprise mécène et transmis à la FNIUT au tout début du mois de janvier de l'année suivante. L'IUT doit également transmettre à la FNIUT les interventions réalisées.

Dès réception, la FNIUT valide les informations relatives aux interventions à partir des éléments transmis par l'IUT concerné. Cette attestation est ensuite transmise à la FdeF qui l'enregistre puis émet et envoie le reçu fiscal.